

----- Courriel original -----

Objet:[Infos DRH] Protection sociale complémentaire santé : activation de votre compte à partir du 7 octobre

Date:03/10/2024 14:27

De:Communication DRH ministère (dépôt ldif.rh.ministere-hors-dgac-owner@developpement-durable.gouv.fr) <Merci-de-ne-pas-repondre@developpement-durable.gouv.fr>

À:destinataires inconnus ;

Répondre à:Merci-de-ne-pas-repondre@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Direction des ressources humaines



Le 1er janvier 2025, le contrat collectif de complémentaire santé des agents entrera en vigueur dans nos ministères. L'assureur Alan est le prestataire choisi à cet effet pour nos ministères et établissements publics.

En tant qu'agent de nos ministères ou d'établissements publics pour lesquels s'applique ce contrat, vous êtes tous concernés par cette affiliation.

Prochaines étapes

Dans un premier temps, nous vous invitons à vous renseigner sur les conditions de résiliation de votre contrat actuel puis à **résilier votre couverture santé actuelle afin d'éviter d'être doublement couvert** (et de payer deux cotisations).

Pour vous aider, vous trouverez un outil générateur de lettre de résiliation en cliquant sur l'URL : <https://alan.com/termination-letter-generator>

Ensuite, à partir du 7 octobre et de façon échelonnée jusqu'au 14 octobre, tous les agents seront contactés par Alan.

Une invitation par courriel vous sera envoyée sur votre adresse professionnelle depuis l'adresse contact@alan.eu avec l'objet "Bienvenue chez Alan, [PRENOM], activez votre compte !".

Ce courriel contiendra un lien sur lequel il faudra cliquer pour confirmer votre affiliation, ou bien formuler une demande de dispense.

Pour rappel, les cas de dispense prévus par les textes sont présentés dans [la FAQ sur le portail intranet national](#).

Si vous ignorez le courriel d'Alan, ou ne terminez pas l'affiliation, à partir du 10 novembre, vous serez affilié d'office au contrat collectif obligatoire.

Si vous ne recevez pas de courriel d'invitation d'Alan jusqu'au 14 octobre, nous vous invitons à solliciter votre service RH de proximité.

Des webinaires pour rester informé

Des webinaires sont programmés sur les mois d'octobre et novembre pour vous accompagner et répondre à vos questions. Pensez à consulter le calendrier et prenez bien connaissance du lien de connexion qui sera prochainement mis en ligne sur [le portail intranet national](#).

Pour aller plus loin

L'ensemble des informations concernant la PSC (webinaires, replay, supports, articles, FAQ, simulateur...) sont disponibles sur le [portail intranet national](#)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL